

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (28) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (8) :

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. PHLIPONNEAU mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT
P. BARAUDON mandant a pour mandataire à C. PAILLER
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à S. LANSARI-CAPRAZ

EXCUSES (3) :

P. MIS, G. MESLEM, M. METAIS.

Nom du secrétaire de séance : Laurence RABUSSIER

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison Pour Tous de Châtellerault

La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines demandes exceptionnelles sont intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.

C'est le cas de la demande de subvention exceptionnelle émanant de la Maison Pour Tous de Châtellerault qui sollicite la collectivité pour une participation financière à l'accueil de spectacles professionnels lors de la manifestation « Le Cabaret du Carroy », de janvier à mars 2018, à hauteur de 3 149,50 € représentant les cachets artistiques.

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération n° 6 du conseil municipal du 1er février 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

CONSIDERANT l'examen de la demande de subvention émanant de la Maison Pour Tous de Châtellerault pour le financement de spectacles artistiques professionnels à l'occasion des « Cabarets du Carroy », de janvier à mars 2018 : 6 soirées cabaret autour de la chanson française, l'humour et la magie,

CONSIDERANT que l'objectif de cette manifestation est de proposer des événements festifs et culturels de qualité à la population du quartier de Châteauneuf (500 personnes ont participé), favorisant la rencontre et l'échange interculturels,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 septembre 2018

n°15

page 2/2

CONSIDERANT un montant total de 3 149,50 € de cachets artistiques professionnels, soit 49 % du budget total de la manifestation de 6 430 € TTC,

CONSIDERANT que la collectivité ne prend en charge le cachet artistique qu'à hauteur de 2 000 € maximum,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Maison Pour Tous de Châtellerault d'un montant de 2 000 €,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La somme sera imputée sur le compte 33 / 6574 / 5100.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER